

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le 26/02/2024

ID : 076-217600956-20240222-DEL_2024_008-DE



B IHOREL

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le 26/02/2024

ID : 076-217600956-20240222-DEL_2024_008-DE



PRÉAMBULE

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le 26/02/2024

ID : 076-217600956-20240222-DEL_2024_008-DE

VILLE DE BIHOREL
SÉRIE SLO
2024

Le ROB est « une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales ».

Les éléments de ce rapport sont destinés à alimenter les débats du Conseil Municipal et évolueront selon les arbitrages et en fonction des nouveaux éléments connus avant le vote du budget primitif.

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Le DOB doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Ce dernier permet de discuter des orientations budgétaires de la Collectivité et d'informer les Élus sur sa situation financière.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi « NOTRe » publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information à destination des Conseillers Municipaux.

Aussi, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les grandes orientations budgétaires, les projets envisagés sur les exercices à venir (engagements pluriannuels), l'évolution du taux de fiscalité locale, le niveau des subventions aux associations ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le ROB n'est pas qu'un document interne mais public. Il doit être approuvé par le Conseil Municipal et transmis au contrôle de légalité en Préfecture.

Ce débat est l'occasion pour le Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif même au-delà pour certains programmes lourds (financièrement ou qui durent dans le temps). Il s'agit également d'un moment privilégié pour faire un point à un moment donné sur les évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le vote du budget primitif de la Ville de Bihorel est programmé à la séance du 28 mars 2024.

Les indications données dans ce document le sont à titre indicatif, basées sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer selon l'activité réelle des dernières semaines de l'exercice et à la suite du débat du Conseil Municipal. Ce dernier tiendra compte du contexte économique national et des orientations connues de la Loi de Finances pour 2024 ainsi que de la situation financière locale.

Dans un souci de meilleure compréhension, le présent rapport est organisé autour des trois parties suivantes :

- Le contexte économique et budgétaire français (I)
- L'analyse financière rétrospective et les principaux ratios de 2021 à 2023 (II)
- Les orientations budgétaires 2024 (III)



HÔTEL DE VILLE DE BIHOREL



HÔTEL DE VILLE DE BIHOREL

SOMMAIRE

Préambule	3
I. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE FRANÇAIS	5
A. LA SITUATION ÉCONOMIQUE FRANÇAISE	5
1. La croissance du Produit Intérieur Brut (PIB)	5
2. L'inflation : un ralentissement prévu	5
B. LES FINANCES PUBLIQUES	5
1. La dette et le déficit public	5
2. Les finances locales	5
C. LA LOI DE FINANCES 2024	6
1. Un objectif ambitieux de limitation des dépenses de fonctionnement	6
2. La fiscalité locale	6
3. La Dotation Globale de Fonctionnement	6
4. La planification écologique	6
II. ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE ET PRINCIPAUX RATIOS 2021-23	6
A. ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE FONCTIONNEMENT CA 2021-2023	7
1. Évolution des recettes de fonctionnement sur les trois derniers exercices	7
2. Évolution des dépenses de fonctionnement sur les trois derniers exercices	14
3. Principaux ratios et indicateurs financiers et budgétaires 2021-2023	22
4. La dette	24
B. ANALYSE RÉTROSPECTIVE EN INVESTISSEMENT DE 2021 À 2023	27
1. Les recettes d'investissement	27
2. Les dépenses d'investissement	28
III. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024	30
A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	31
1. Des recettes stables	31
2. Des dépenses à stabiliser	33
B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	36
1. Les recettes d'investissement	36
2. Les investissements 2024	37
Conclusion	40

I. Le contexte économique et budgétaire français

Après une année 2020 marquée par une très forte contraction liée au COVID (-7,9 %), l'activité économique a repris fortement depuis 2021. Ceci a généré des difficultés d'approvisionnement et des hausses de prix en 2022 et 2023, accentuées par la guerre en Ukraine. C'est dans ce contexte particulièrement agité que s'inscrit le Projet de Loi de Finances pour 2024.

A. La situation économique française

1. La croissance du Produit Intérieur Brut

Le Projet de Loi de Finances 2024 est construit sur une croissance 2023 de 1 % et une prévision de 1,4 % pour 2024. Si les exportations connaissent une évolution favorable, la croissance est ralentie par un investissement des ménages prudent, tout comme celui des entreprises à cause de la hausse des taux d'intérêt.

2. L'inflation : un ralentissement prévu

Selon les prévisions de la Banque de France, l'inflation a atteint 5,7 % en moyenne annuelle en 2023 et devrait s'établir à 2,5 % en 2024, et ce en raison de la stratégie de resserrement monétaire menée par la Banque Centrale Européenne depuis 18 mois. Il s'explique aussi par une décreue des prix alimentaires et énergétiques. L'inflation devrait passer sous la barre des 2 % en 2025.

B. Les finances publiques

1. La dette et le déficit public

La trajectoire pluriannuelle définie dans la Loi de Programmation 2023 – 2027 prévoit une baisse du déficit public à 4,4 % en 2024 et une dette publique stable (109,7% du Produit Intérieur Brut).

Ceci s'explique par la fin des mesures de protection et de soutien (bouclier énergétique notamment), en revanche, cet effet est contrebalancé par la hausse des taux d'intérêt et donc la charge de la dette.

2. Les finances locales

Si la situation globale des collectivités s'améliore dans la lignée de 2021 et 2022, on note toutefois une progression rapide des dépenses de fonctionnement (+5,81 %), soit la plus forte depuis 16 ans, et ce notamment à cause de la hausse des prix de l'énergie, des denrées mais aussi des revalorisations du point d'indice des fonctionnaires.

Rappel :

- + 3,5 % au 1^{er} juillet 2022,
- + 1,5 % au 1^{er} juillet 2023,

- + 5 points d'indice supplémentaires (soit 25 € mensuels par agent)



Enfin, le coût des emprunts progresse fortement avec la hausse des taux d'intérêt :

- 0,8 % en décembre 2021,
- 3,5 % en décembre 2022,
- 4 % en décembre 2023.

C. La loi de finances 2024

1. Un objectif ambitieux de limitation des dépenses de fonctionnement

Le Gouvernement demande aux collectivités locales de limiter leurs dépenses réelles de fonctionnement à – 0,5 % par rapport à l'inflation prévisionnelle, soit 2 % (inflation à 2,5 % en 2024).

2. La fiscalité locale

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases « ménage » sur la taxe foncière sur les propriétés bâties atteindra + 3,9 % en 2024 (contre 3,4 % en 2022 et 7,1 % en 2023).

3. La Dotation Globale de Fonctionnement

La hausse de la Dotation Globale de Fonctionnement sera de 320 millions d'euros, contre 220 millions prévus initialement.

- Dotation de solidarité Urbaine : + 90 millions d'euros,
- Dotation de Solidarité Rurale : + 100 millions d'euros,
- Dotation intercommunalité : + 30 millions d'euros,
- Dotation Nationale de Péréquation : Stable

4. La planification écologique

Le Gouvernement prévoit un engagement fort en la matière avec plus de 10 milliards d'euros à travers le soutien à la rénovation des logements et le renforcement du « fonds vert » de soutien aux collectivités territoriales qui sera porté à 2,5 milliards d'euros en capacité d'engagement (+ 500 millions par rapport à 2022).

II. Analyse financière rétrospective et principaux ratios de 2021 à 2023

Afin d'éclairer le débat d'orientations budgétaires 2024, il convient de porter un regard sur l'évolution de la structure budgétaire de la collectivité au vu d'une rétrospective de l'exécution des 3 derniers exercices (2021 à 2023).

L'analyse rétrospective de la « santé » financière de la commune consiste à analyser la situation financière avant de se projeter sur les perspectives offertes tant en section de fonctionnement (investissement) qu'en matière de patrimoine (investissement).

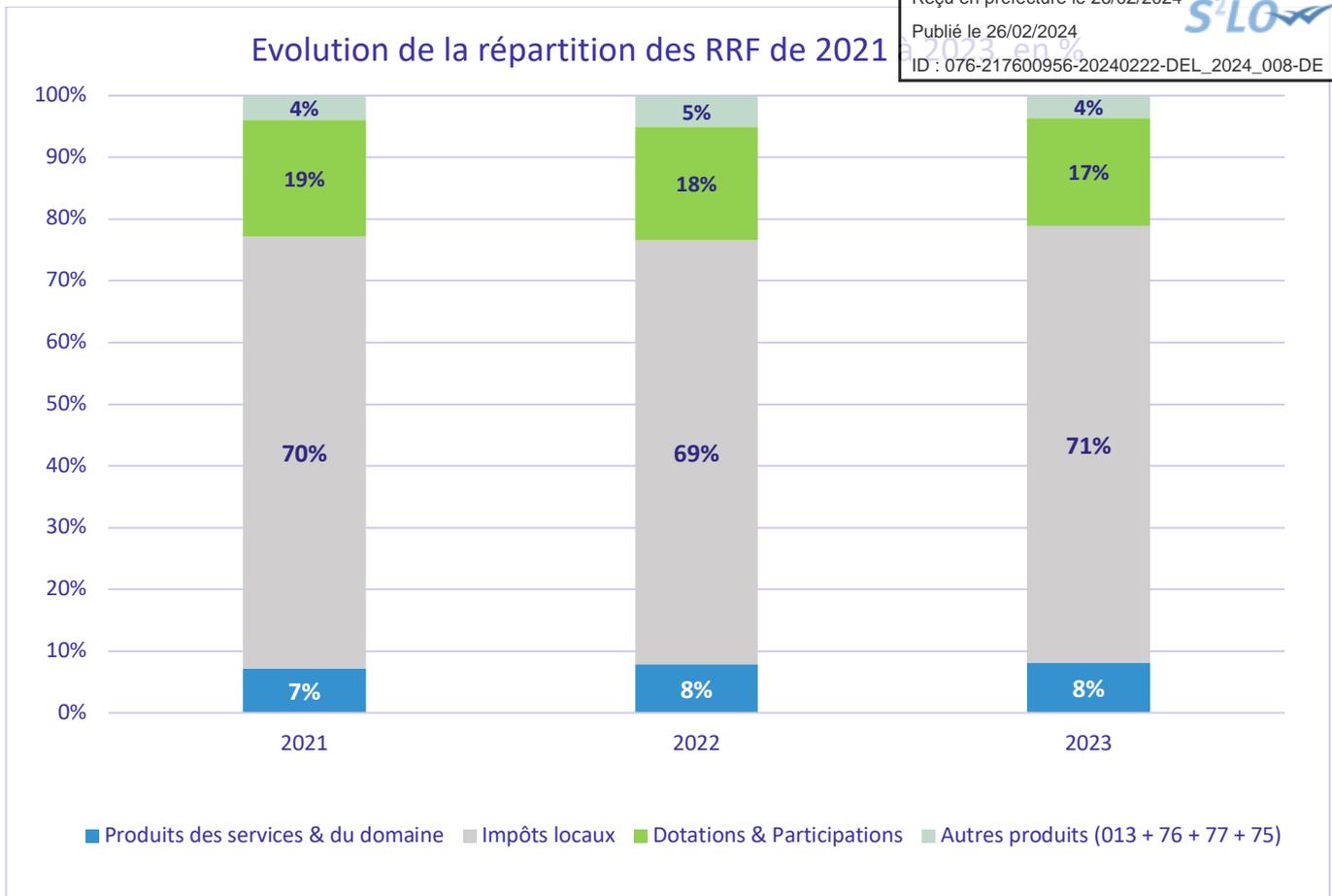
Cette rétrospective s'appuie sur des données comparées provenant de la Direction Générale des Collectivités Locales et de notre compte administratif projeté pour celui de 2023.

A. Analyse financière rétrospective fonctionnement CA 2021-2023

1. Evolution des recettes de fonctionnement sur les 3 derniers exercices

Recettes de fonctionnement de 2021 à 2023 (CA 2023 projeté)			
Types de dépenses	2021	2022	2023*
Atténuation de charges (013)	166 307	136 897	113 362
Produits des services (70)	677 053	788 245	850 149
Impôts & taxes (73)	6 567 920	6 928 181	7 452 081
Dotations, Participations & Subventions (74)	1 779 596	1 858 836	1 840 204
Revenus des immeubles (75)	67 356	79 186	122 961
Produits financiers (76)	17 143	13 379	9 862
Produits exceptionnel (77)	115 954	274 777	136 231
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS 002	9 391 329	10 080 001	10 524 850
RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT (002)	1 120 205	559 782	666 999
+ Opérations d'ordre (042 et 043)		-	-
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		0	0
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 511 534	10 639 783	11 191 849

* CA 2023 projeté arrêté au 15/01/2024 – avant prise en compte des écritures de cession par la trésorerie



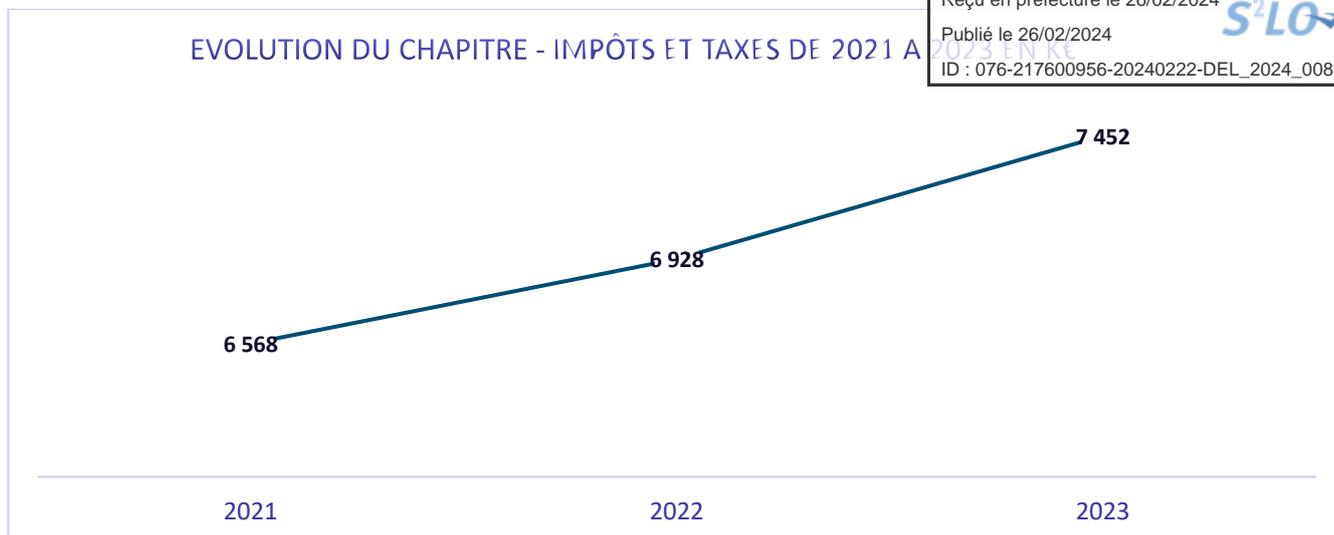
a) Impôts et taxes

Le poste des impôts et taxes constitue la principale source de financement de la section de fonctionnement de la Ville puisqu'elle atteint plus des 2/3 des recettes réelles de fonctionnement et elle se rapproche même des ¾ puisqu'elle atteint 71% en 2023. La collectivité est donc sous dotée en matière de Dotations de l'État et dépend de plus en plus de ses propres ressources fiscales.

La progression de 8 % constatée sur cet exercice s'explique par l'accroissement de la base fiscale de la ville et le taux de revalorisation des bases de 7,1 % décidée par le Gouvernement.

Variation des impôts et taxes de 2021 à 2023 :

EVOLUTION DU CHAPITRE - IMPÔTS ET TAXES DE 2021 A 2023 EN K€



Les impôts et taxes regroupent :

- Les impôts directs locaux,
- La fiscalité reversée : la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée par la Métropole,
- La fiscalité reversée : le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) versé par l'Etat,
- Les droits de mutation,
- Les autres taxes (les droits de place, les taxes d'électricité et TLPE).

Evolution des lignes des impôts et taxes exprimés en K € regroupées par grandes masses de 2021 à 2023

Libellé compte	2021	2022	2023	Evolution en K€ 2023/2022	Evolution en % 2023/2022
Impôts directs locaux	5 766	6 071	6 573	502	8%
Charges de péréquation DSC	112	148	115	-32	-22%
Charges de péréquation FPIC	145	210	203	-6	-3%
Droits de mutations ou publicité foncière	380	353	356	3	1%
Autres taxes (Dt de place, Taxe électricité et TLPE, autres taxes)	165	147	204	57	39%
Total impôts et taxes (73)	6 568	6 928	7 452	524	8%

- **L'évolution des impôts communaux**

Les recettes liées aux impôts directs locaux augmentent de manière continue depuis plusieurs années comme le montre le graphique ci-après.

Evolution des recettes issues des impôts directs 2023 (compte 73111) en K€



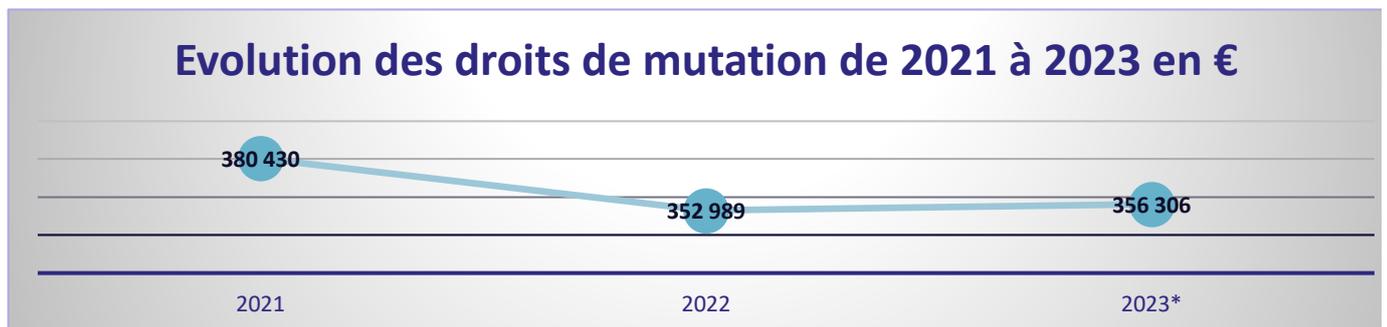
- **Diminution de la fiscalité reversée et en particulier de la dotation de solidarité communautaire**

En revanche, il est à noter cette année une stabilisation de la dotation de solidarité communautaire alors que dans le même temps le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales diminue fortement (-22% par rapport à 2021).

- **L'évolution des droits de mutation**

Le second levier dont dispose la ville ces dernières années est constitué par les droits de mutation.

Evolution des droits de mutation de 2021 à 2023 en €



Bien que Bihorel reste attractive, le marché de l'immobilier est touché par la hausse des taux d'intérêt qui handicape les acquéreurs.

Pour 2024, peu d'évolution est à prévoir ; il est donc envisagé de prévoir un produit de 345 K euros.

b) Dotations, Participations et Subventions (chapitre 74)

Les dotations et participations représentent la seconde source de financement de la section de financement puisque ces recettes représentent 17% des recettes réelles de fonctionnement.

Parmi ces dotations, la principale est la Dotation Globale de Fonctionnement, aussi appelée DGF, puisqu'à elle seule, elle représente 65 % des recettes de dotations pour 2023.

- **La DGF et ses composantes**

La DGF est une dotation versée par l'Etat en fonction de critères comme la population.

Elle se compose de trois éléments distincts :

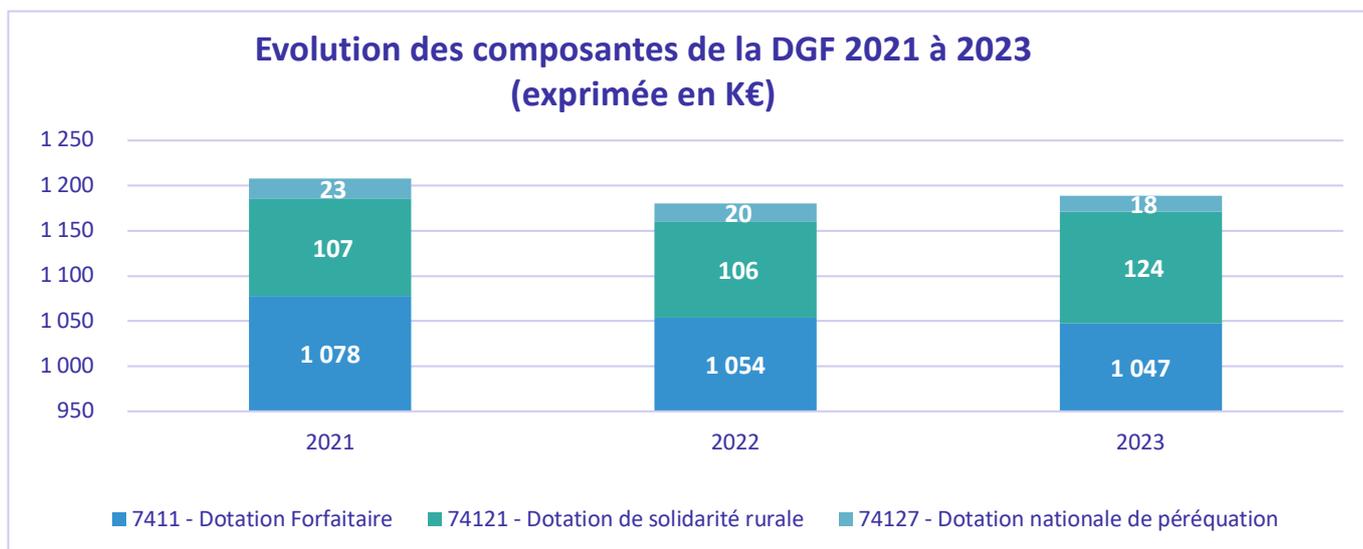
- La dotation forfaitaire aussi appelée DF (7411)
- La dotation de solidarité rurale aussi appelée DSR (74121)
- La dotation nationale de péréquation aussi appelée DNP (74127)

Niveau de DGF (exprimé en €) de 2021 à 2023 :

Evolution de la DGF et de ses composantes

Exercice	2021	2022	2023*	Evolution 2023/2022 en €
7411 - Dotation Forfaitaire	1 077 582	1 054 246	1 047 987	-6 259
74121 - Dotation de solidarité rurale	107 469	105 911	124 618	18 707
74127 - Dotation nationale de péréquation	22 541	20 287	18 258	-2 029
DGF	1 207 592	1 180 444	1 190 863	10 419

Evolution des composantes de la DGF 2021 à 2023 (exprimée en K€)



La DGF, qui avait diminué de manière très importante ces dernières années, semble à présent se stabiliser depuis 2022. Pour 2024, il est prévu d'inscrire un produit de 1 190 000 €.

Sur les 9 dernières années, la perte de DGF cumulée par rapport à l'année référence 2015 représente plus de 4 millions d'euros.

Pertes cumulées de DGF par rapport au niveau de DGF de 2014 (exprimées en €)	Dotation forfaitaire Perte par rapport à 2014	DSR	DNP	Pertes cumulées DGF
2015	-179 665	4 572	-14 629	-189 722
2016	-386 402	13 354	-17 372	-390 420

2017	-485 067	22 841		
2018	-510 994	32 935		
2019	-523 977	34 138	-18 822	-508 661
2020	-530 884	36 659	-17 015	-511 240
2021	-556 037	36 862	-19 520	-538 695
2022	-579 373	35 304	-21 774	- 565 843
2023	-585 632	54 011	-23 803	-555 242
Total de perte	-4 338 031	270 676	- 171 946	-4 239 301

La DGF constitue une part non négligeable des recettes. Bien que la ville ait constaté une baisse significative depuis 2015, il semble que son montant se stabilise depuis environ 3 ans, avec une baisse de la dotation forfaitaire compensée par une hausse de la Dotation de Solidarité Rurale.

Outre la DGF, la seconde source de financement provient des participations et des versements de la CAF pour la crèche, le périscolaire et l'extrascolaire pour un produit de 555 000 €.

La fin du Contrat Enfance Jeunesse et sa transformation en Convention Territoriale Globale impliquent la fin du financement du poste de coordinateur et le financement direct des berceaux de crèche au centre social Pernet. Enfin, les aides COVID ont pris fin. Au total, ce sont 20 000 € de baisse de produits CAF entre 2022 et 2023.

c) Les produits des services et du domaine

Les produits des services arrivent en 3^{ème} position derrière les impôts locaux et la DGF, ils représentent environ 7% à 8% des recettes réelles de fonctionnement.

Le tableau ci-dessous (montants exprimés en €) présente l'évolution des redevances sur les 3 dernières années :

Evolution des recettes du produit des services	2021	2022	2023
Redevances usagers (crèche, jeunesse, anciens)	616 250	635 306	601 408
Autres redevances	60 803	152 939	248 741
TOTAL produits des services	677 053	788 245	850 149

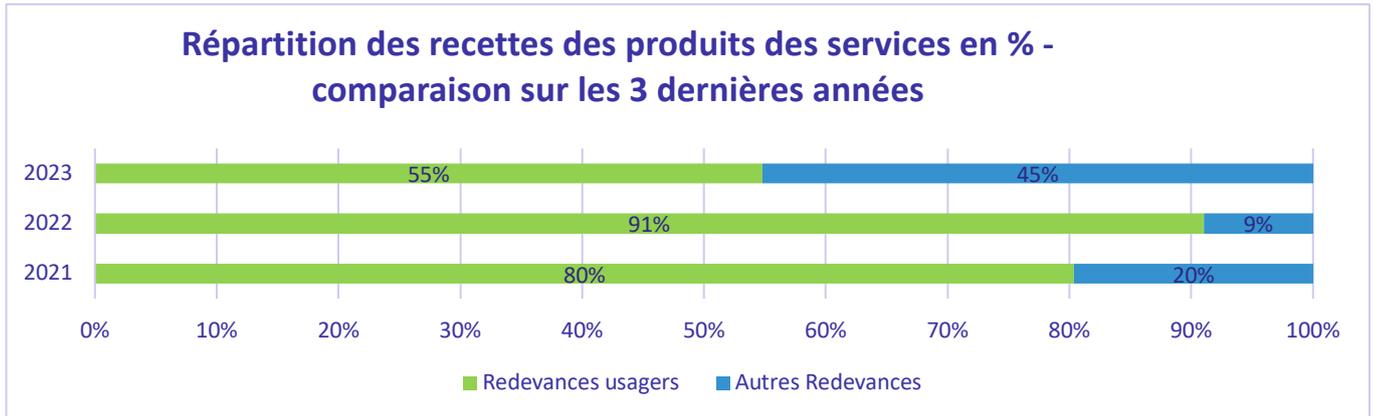
Les produits des services sont majoritairement constitués des redevances des usagers :

- Petite enfance : facturation des crèches : 216 422 €,
- Jeunesse : facturation de la restauration scolaire, périscolaire et accueils de loisirs : 384 936 €.

On observe un tassement des redevances usagers, notamment de la crèche qui connaît un fléchissement de sa fréquentation, dû à une baisse de la natalité, comme partout en France. Les recettes liées à la jeunesse sont quant à elles plutôt en progression.

Les autres redevances (occupation du domaine public, droit de place, redevance sur les opérateurs téléphoniques) sont en forte augmentation. La ville a renégocié ses contrats avec les opérateurs, ce qui a fait monter ses recettes de manière forte (+ 30 000 €).

Par ailleurs, les chantiers de construction donnent lieu à des redevances



d) Les autres recettes

- Les revenus des immeubles

Ces recettes représentent 1% des recettes réelles de fonctionnement.

Il est à noter que les revenus des immeubles ont augmenté puisque la ville a réévalué ses tarifs en 2023, tout en appliquant strictement les index de revalorisation des loyers et en opérant des régularisations de charges à des copropriétés pour un produit total de 122 000 €.

- Les atténuations de charges

Les atténuations de charges correspondent à des recettes de remboursement de salaires versées par l'assurance statutaire Gras Savoye pour les agents titulaires ou non titulaires qui travaillent plus de 28h par semaine et par la CPAM pour les agents non titulaires dont la quotité hebdomadaire de travail est inférieure à 28 heures. Ces remboursements interviennent de la part de l'assurance statutaire pour compenser les arrêts maladies pour accident de travail, longue maladie...



Le graphique précédent met en évidence la diminution des recettes liées aux absences des agents. Cela signifie que les absences sont moins nombreuses, ce qui génère moins d'indemnités de la part de l'assurance statutaire et de la CPAM.

Ces recettes viennent en déduction du total des charges de personnel, ainsi les dépenses nettes de personnel s'élèveraient à 5 153 156€ en 2023.

2. Evolution des dépenses de fonctionnement sur les 3 derniers exercices

Ce tableau présente les dépenses (réelles et d'ordre) de fonctionnement réparties par grands chapitres.

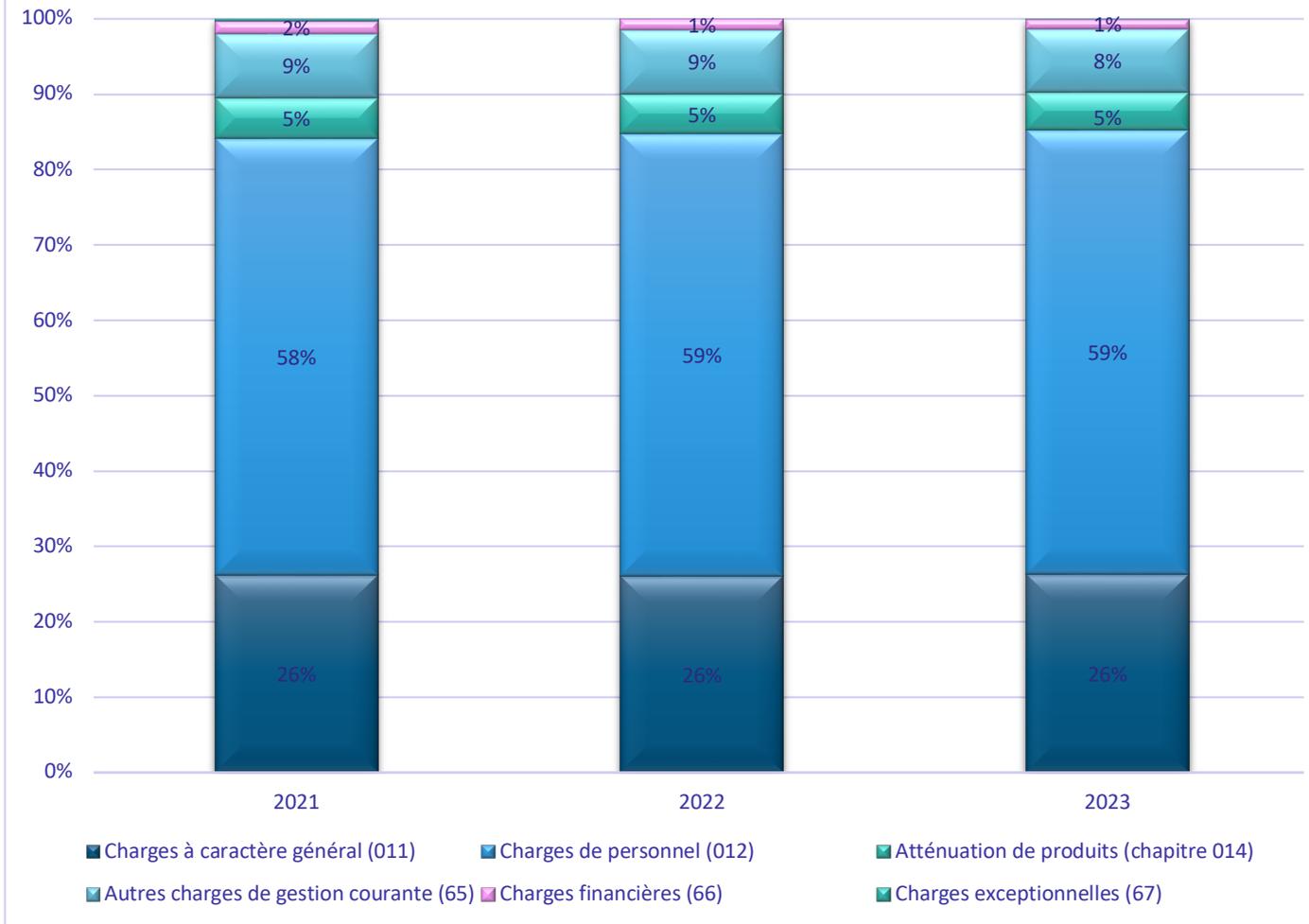
Dépenses de fonctionnement de 2021 à 2023 (CA 2023 projeté)			
Types de dépenses	2021	2022	2023
Charges à caractère général (011)	2 215 772	2 241 566	2 342 138
Charges de personnel (012)	4 899 009	5 034 824	5 266 518
Atténuation de produits (chapitre 014)	449 988	448 582	446 617
Autres charges de gestion courante (65)	725 327	734 730	746 687
Charges financières (66)	138 885	122 157	110 000
Charges exceptionnelles (67)	24 514	1 528	6 950
Provisions (68)	-	4 212	219
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 453 495	8 587 599	8 919 129
+ Opérations d'ordre (042 et 043)	230 490	479 378	346 720
TOTAL DEPENSES D'ORDRE FONCTIONNEMENT	230 490	479 378	346 720
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 683 985	9 066 977	9 265 849

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées des charges de personnel qui représentent le 1^{er} poste de dépense avec près de 59% des dépenses réelles de fonctionnement, viennent ensuite les charges à caractère général de 26%, soit environ 1/4 des dépenses, 9% pour les autres charges de gestion courante et 5% pour les atténuations de produits (fiscalité reversée : attributions de compensation de la Métropole).

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 3,8 % en un an, et ce notamment du fait des charges de personnel comme on le verra mais aussi, dans une moindre mesure, des charges à caractère général dans le contexte inflationniste que l'on connaît.



Evolution de la répartition des DRF de 2021 à 2023 en %



a) Les charges à caractère général

Les dépenses à caractère général constituent le second poste de dépenses puisqu'il représente environ 2 342 138 € soit 26 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Le tableau ci-dessous représente l'évolution des dépenses à caractère général de 2021 à 2023.

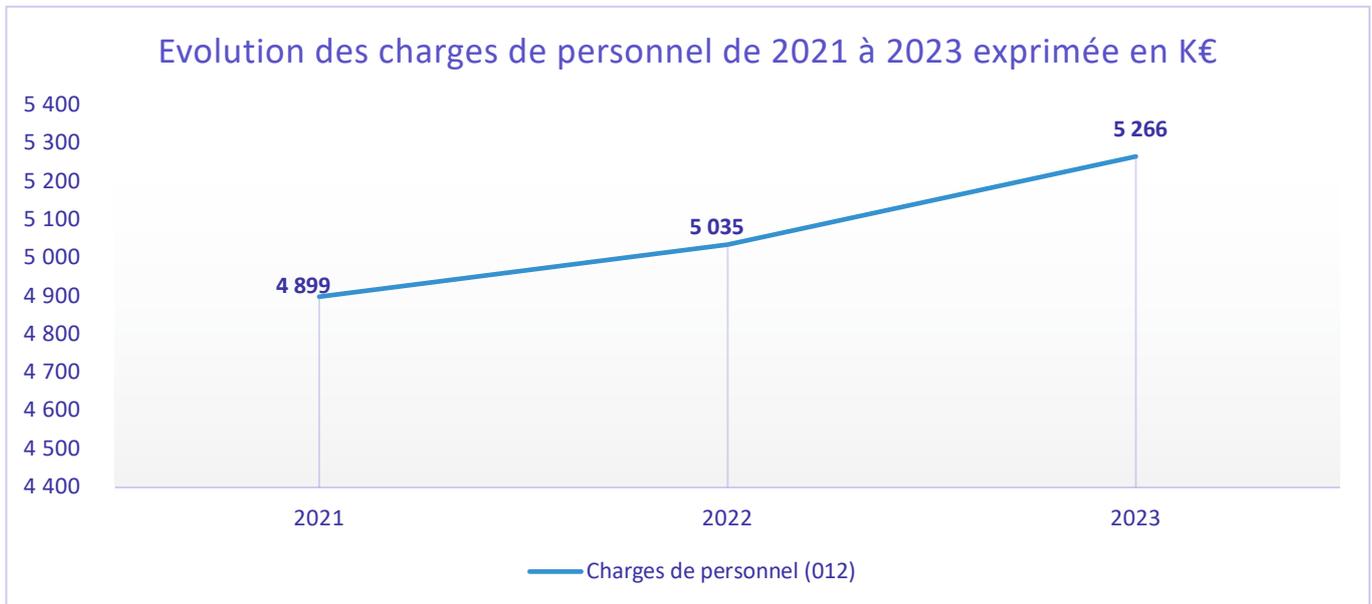
Evolution des charges à caractère général (chapitre 011) de 2020 à 2022			
	2021	2022	2023
011 - Charges à caractère général	2 215 772 €	2 241 566 €	2 342 138 €

Les charges à caractère général augmentent de 5% entre 2021 et 2023, avec une accélération nette en 2023.

Certaines dépenses ont sensiblement augmenté telles que l'eau, le gaz, le carburant, l'alimentation et les autres matières et fournitures.

Cette évolution est conforme à celle observée au niveau national pour les collectivités territoriales (+ 5,8% toutes strates confondues).

b) Les charges de personnel



Les dépenses de personnel constituent toujours et durablement le 1^{er} poste de dépense de la ville de Bihorel et représentent 59% des dépenses de fonctionnement au titre de l'exercice 2023.

La ville observe une augmentation sensible des charges de personnel en 2023 qui s'explique par plusieurs facteurs qui seront développés ci-dessous.

- Une évolution structurellement haussière

En 2023, les collectivités ont dû faire face à une augmentation de leur masse salariale imposée par des réformes nationales en faveur de l'amélioration du pouvoir d'achat : l'attribution de points d'indice majoré à deux reprises :

- Au 01/05/2023 : coût pour 8 mois de 16 250€ non chargés
- Au 01/07/2023 : coût pour 6 mois de 6 000 € non chargés.

Le point d'indice a également augmenté de 1.5% au 01/07/2023 : coût pour la ville sur 6 mois 21 400.00 € non chargés.

Les employeurs publics ont également dû augmenter la prise en charge des transports en commun de 50% à 75 % au 01/09/2023.

Les augmentations du SMIC au 1^{er} janvier et au 1^{er} mai 2023 ont eu très

les agents en contrat d'apprentissage sont rémunérés sur cette base horaire.

Le GVT incluant les avancements d'échelon et les avancements de grade correspond à 23 200 € auxquels s'ajoute l'effet report de 2022 de 8 000 €.

La prime de précarité de fin de contrat a été versée à hauteur de 8 600€.

Le recrutement d'un apprenti non prévu au budget a généré une dépense de 3 250€.

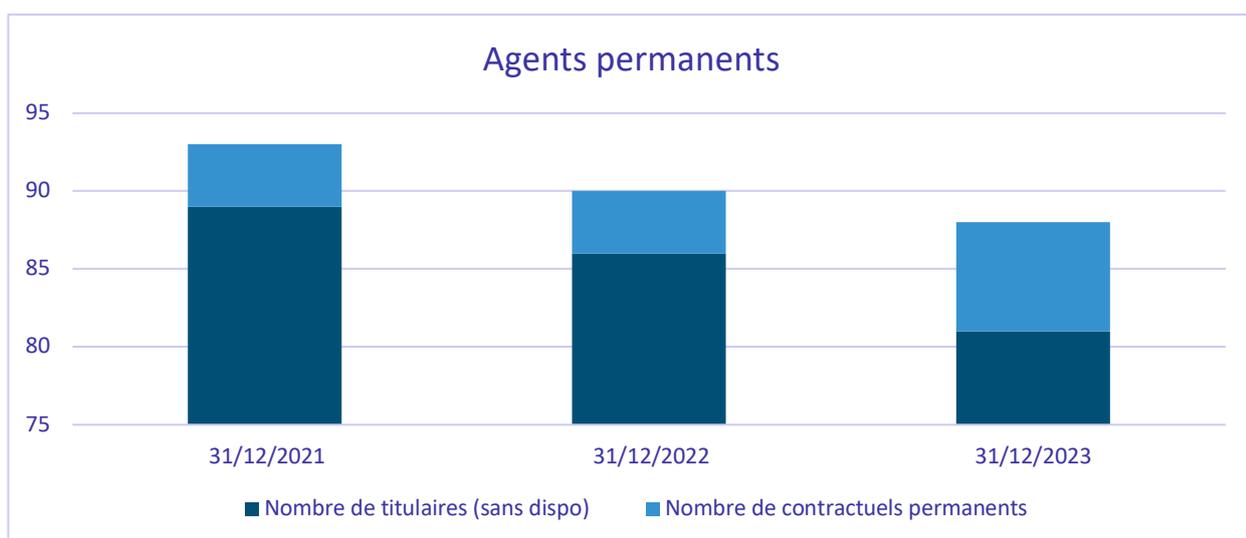
La consultation citoyenne a généré une dépense de 4 600€.

Enfin, le taux de cotisation de l'assurance du personnel est passé de 5,98% en 2022 à 6,47 % en 2023 impliquant une augmentation de 11 200€ de ce poste de dépenses.

- **Evolution et répartition des effectifs de 2021 à 2023 et nombre d'ETP**

Pour éviter l'augmentation mécanique de la masse salariale (mesures gouvernementales, Glissement Vieillesse Technicité), la ville mène une politique d'optimisation de ses ressources, en s'interrogeant sur l'opportunité de remplacer à chaque départ en retraite ou départ volontaire, en modernisant ses procédures et ses outils de travail pour gagner en efficacité .

Nombre d'agents	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Nombre de titulaires	89	86	81
Nombre de contractuels permanents	4	4	7
Nombre d'agents non permanents	64	52	52
Effectif total	157	142	140



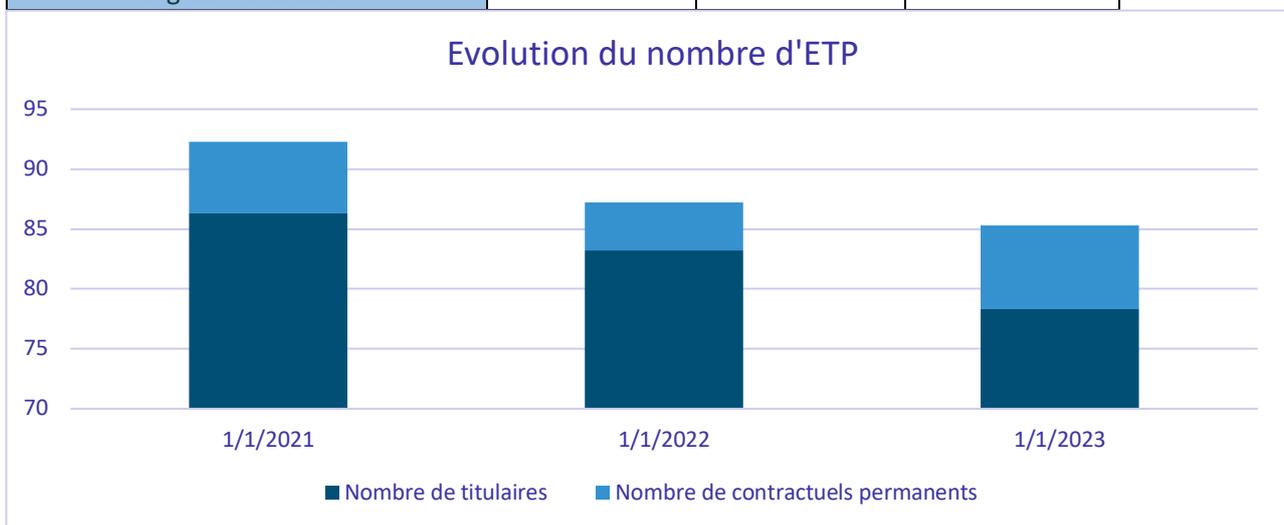
Les contractuels permanents incluent les agents de remplacement ainsi que ceux nommés en attente de recrutement d'un fonctionnaire.

Les contractuels non permanents représentent les agents recrutés sur un motif d'accroissement ou saisonnier ainsi que les animateurs annualisés.

	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Agents titulaires en disponibilité	5	6	7

Nombre ETP	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Nombre de titulaires	86.3	83.2	78.3
Nombre de contractuels permanents	6	4	7
TOTAL ETP	92.3	87.2	85.3

Nombre d'agents à temps partiel	31/12/2020	31/12/2021	Prévision au 31/12/2022
Agents titulaires	10	15	12



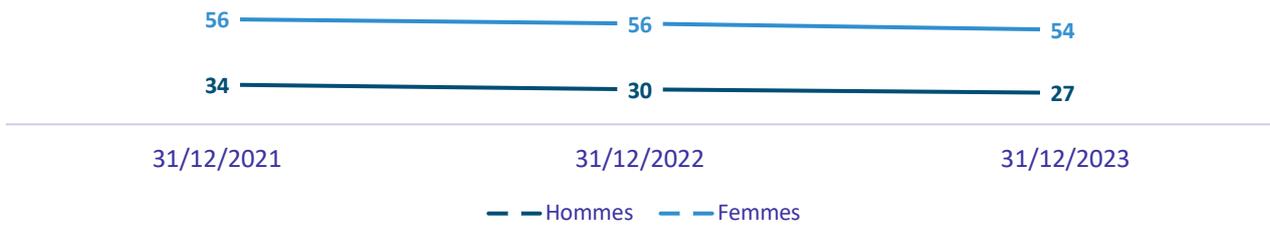
- **Rapport Hommes/ Femmes**

Le ratio hommes/femmes se stabilise à 35/65 depuis plusieurs années.

Répartition titulaires HO/FE	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Hommes	34	30	27
Femmes	56	56	54
Hommes %	37.78 %	34.80 %	33.33 %
Femmes %	62.22 %	65.20 %	66.67 %



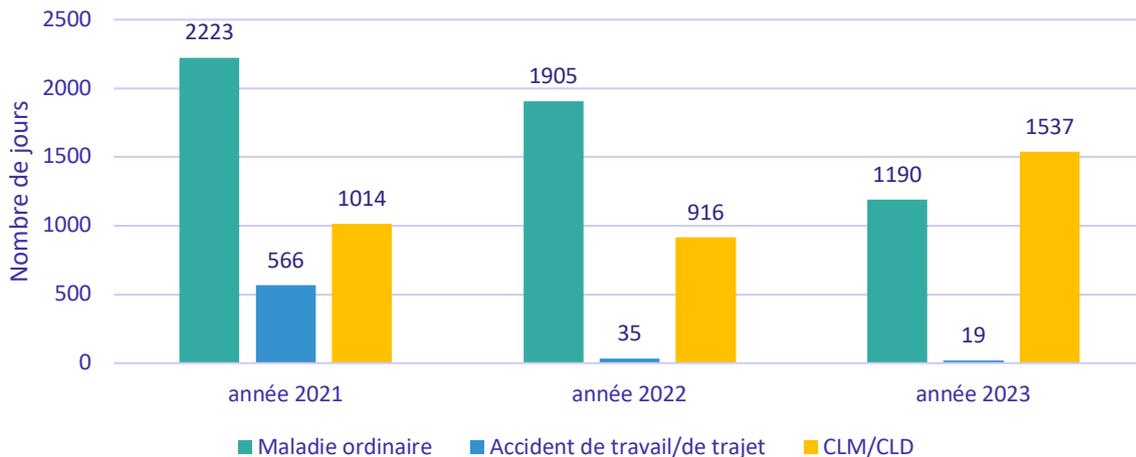
REPARTITION HOMMES/FEMMES DES AGENTS TITULAIRES SUR LES 3 DERNIERES ANNEES



• Evolution de l'absentéisme

Jours d'absence titulaires	année 2021	année 2022	Année 2023
Maladie ordinaire	2223	1703	1190
Accident de travail/de trajet	566	35	19
CLM/CLD	1014	1196	1537
TOTAL jours d'absences tous motifs confondus	3803	2934	2746

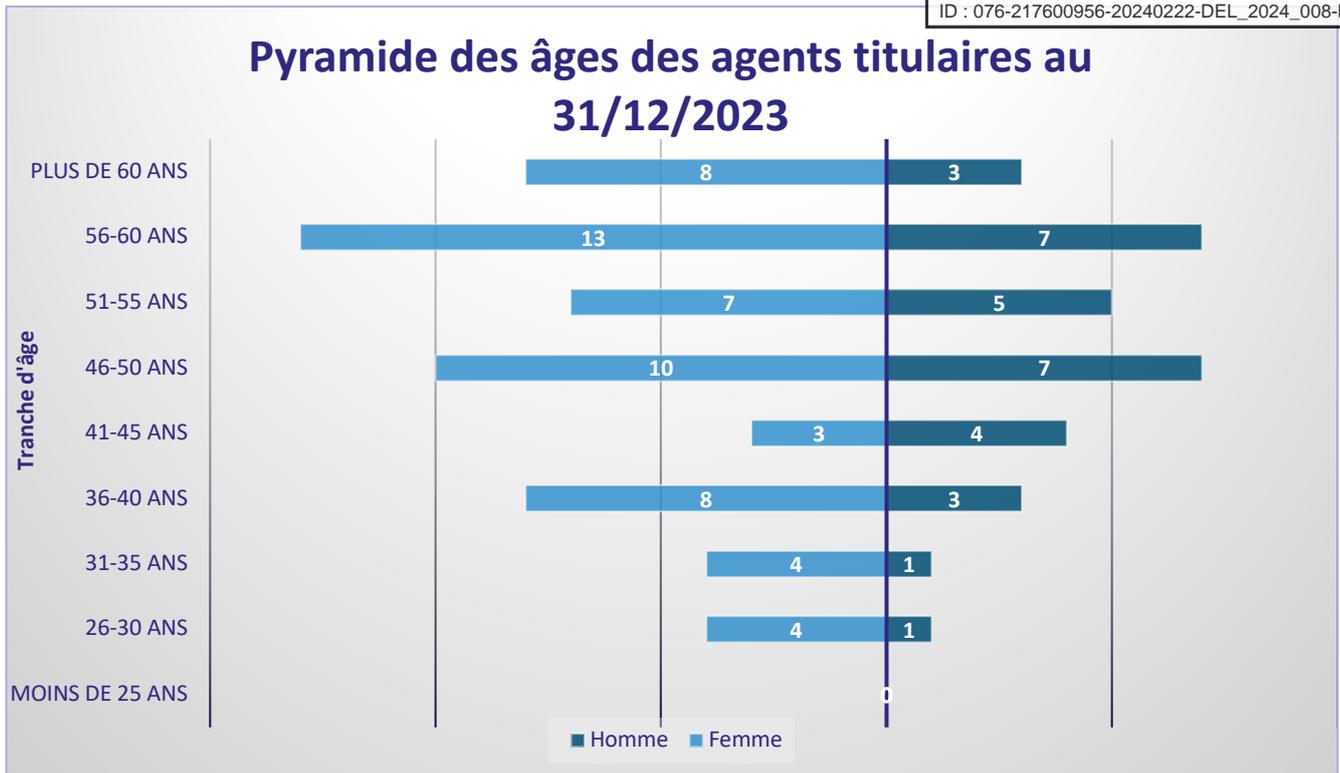
Nombre de jours d'absences pour raison de santé des agents titulaires sur 3 ans



Nombre d'agents par type de maladie	2021	2022	2023
Maladie ordinaire	42	60	36
Accident de travail/de trajet	4	1	2
CLM/CLD	5	3	5

L'augmentation des congés longue maladie et longue durée est liée au passage dans cette catégorie de deux agents de la collectivité. La proportion de jours pris pour accidents du travail baisse sensiblement par rapport à 2021.

- **Pyramide des âges**



La pyramide des âges des agents titulaires de la Ville de Bihorel nous indique que 43 agents ont dépassé les 50 ans. Un certain nombre de départs à la retraite est présagé. Pour le moment, 3 agents ont fait connaître leur souhait de partir à la retraite en 2024.

c) Les charges liées à la péréquation

Ce chapitre est constitué de deux éléments : l'attribution de compensation à verser à la Métropole et le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale) à reverser à l'Etat.

Le FPIC est le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Il s'agit d'un mécanisme de solidarité avec les communes considérées comme « moins favorisées ».

Evolution des charges de péréquation en € et en % / fiscalité reversée				
Années	2021	2022	2023	Evolution en € 2023/2022
Attribution de compensation (Métropole)	446 617	446 617	446 617	0
FPIC (Etat)	3 371	1 965	0	-1965
Total charges de péréquation (014)	449 988	448 582	446 617	-1965

Les charges d'attribution de compensation à verser à la Métropole Rouen Normandie se maintiennent sur 2023.

d) Les autres charges de gestion courante

Evolution des autres charges de gestion courante exprimée en €			
	2021	2022	2023
Indemnité des élus (6531+6532+6533+6535)	115 209	116 935	120 072
Subventions aux associations (6574)	406 380	410 545	386 407
Subvention au CCAS (657362)	75 000	70 000	60 000
Subvention au SI2B (65548)	52 000	49 600	47 391
Autres dont participation fonctionnement écoles privées + dérogations (6558)	66 482	71 242	117 631
Autres charges (651X + 65738+65888+6541 + 65372)	10 256	16 408	14 655
TOTAL Autres charges de gestion courante (65)	725 327	734 730	746 156

Ce chapitre regroupe les subventions de fonctionnement versées aux associations, les indemnités et cotisations des élus, la subvention d'équilibre versée au CCAS et la contribution financière obligatoire au SI2B aussi appelée participation communale pour contribuer à l'équilibre budgétaire de ce budget annexe et les contributions obligatoires versées aux autres organismes (écoles privées, écoles des autres villes pour les dérogations).

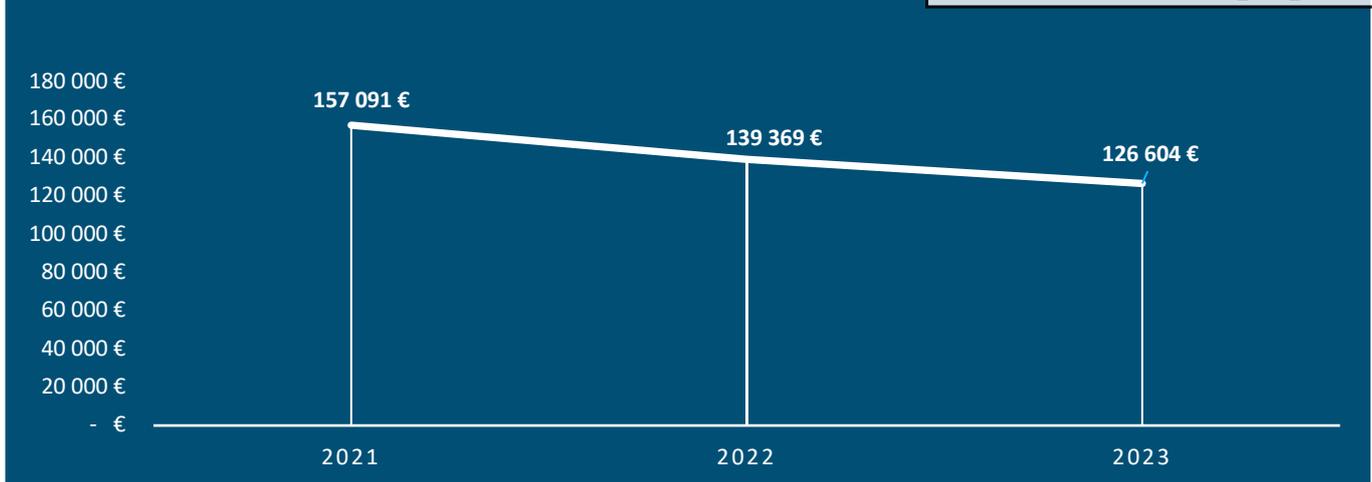
L'évolution à la hausse des participations au fonctionnement des écoles privées en 2023 s'explique par l'instauration du nouveau forfait communal réévalué pour atteindre la parité avec les écoles publiques. Cette hausse est partiellement compensée par une hausse des recettes liées au produit de la fourniture des repas à l'école Notre Dame des Anges.

e) Les charges financières

Le tableau ci-dessous montre que les intérêts de la dette ont diminué de 36% entre 2021 et 2023. En effet, la municipalité n'a pas souhaité contracter de nouvel emprunt sur la mandature précédente (2014 à 2020) ce qui a eu pour effet de voir diminuer de façon drastique les intérêts d'emprunt. Bien qu'un nouvel emprunt ait été contracté sur l'exercice 2021 avec un remboursement des intérêts prévu à partir de décembre 2021, le montant des charges financières continue de diminuer sensiblement :

Evolution des frais financiers de 2021 à 2023				Evolution en % 2023/2021
Années	2021	2022	2023	
Intérêts d'emprunt à échéance	157 090,73 €	139 369,27 €	126 604,00 €	-36%

EVOLUTION DES INTÉRÊTS D'EMPRUNT DE 2021 ET 2023



3. Principaux ratios et indicateurs financiers et budgétaires 2021-2023

Les ratios financiers fonctionnent à l'image de signaux d'alerte, permettant de détecter rapidement et facilement des difficultés ou des potentialités financières de la collectivité. Autrement dit, les ratios sont utiles pour conduire une analyse financière communale et envisager l'avenir. En revanche, il est impératif de les comparer à des communes de strate comparable.

- **L'épargne ou l'autofinancement**

Le niveau de l'épargne est un indicateur essentiel traduisant la santé financière d'une collectivité.

L'épargne de gestion : elle caractérise l'évolution des dépenses et recettes courantes de la ville (hors éléments financiers et exceptionnels). La maîtrise de ce solde est un élément fondamental pour pérenniser la bonne santé financière de la commune.

L'épargne brute (aussi appelée « CAF » brute ou capacité d'autofinancement brute) mesure ce qu'il reste de la section de fonctionnement après le paiement des intérêts de la dette. Il s'agit de l'un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale.

L'épargne brute est un outil de pilotage incontournable des budgets locaux, elle permet de :

- faire face au remboursement de la dette en capital,
- financer tout ou une partie de l'investissement.

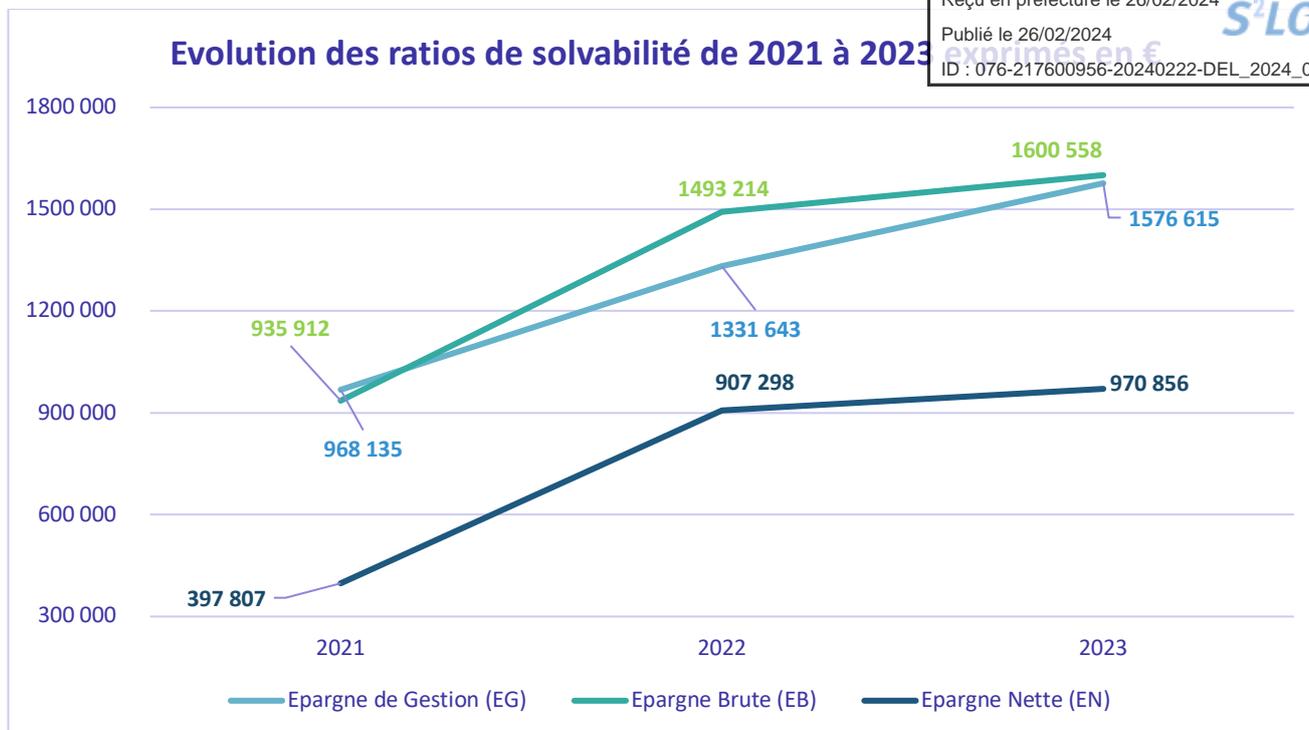
Le taux d'épargne brute se calcule en divisant l'épargne brute par les recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio est exprimé en pourcentage. Il se traduit par la part des recettes courantes qu'une collectivité est en mesure d'épargner chaque année sur son cycle de fonctionnement en vue de financer sa section d'investissement. Le seuil minimal d'alerte retenu est de 8% et la zone de vigilance est de 10%.

L'épargne nette (disponible) ou « CAF » nette ou autofinancement net

l'épargne brute le remboursement du capital de la dette. C'est l'investissement direct.

Evolution des ratios financiers de solvabilité			
	2021	2022	2023
Recettes courantes (013 + 70 + 73 + 74 + 75) (A)	9 258 232	9 791 345	10 378 575
Dépenses courantes (011 + 012 + 014 + 65) - travaux en régie (722) (B)	8 290 097	8 459 702	8 801 960
Epargne de Gestion (EG) C = A - B	968 135	1 331 643	1 576 615
Résultats financiers (76-66) (D)	-121 742	-108 778	-100 138
Résultats exceptionnels hors cession d'immo ((total du 77-775-67) (E)	89 519	270 349	124 081
Epargne Brute (EB) F = C + D + E	935 912	1 493 214	1 600 558
Remboursement courant du capital de la dette (compte 1641) (G)	623 732	666 379	692 748
Créances sur des collectivités (compte 276351) (H)	85 627	80 463	63 046
Epargne Nette (EN) I = F - G + H	397 807	907 298	970 856

La capacité de financement des investissements de la collectivité s'apprécie notamment par les niveaux d'épargne qu'elle peut atteindre. On observe donc une très nette amélioration de ces 3 ratios avec une épargne nette en amélioration notable, frôlant le million d'euros.



4 La dette

Il s'agira en particulier d'analyser la structure et l'évolution de l'encours de dette et des annuités.

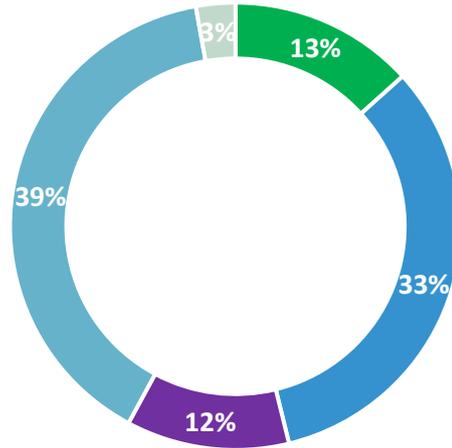
- **Stock de dette au 31/12/2023**

Au 31/12/2023, la ville de Bihorel compte 10 emprunts contractés auprès de différents établissements bancaires pour un encours qui s'élève à 2 544 K€.

Répartition par prêteurs au 31/12/2023 :

Répartition des emprunts par prêteurs			
Prêteur	Encours au 31/12/2023	Capital initial	Répartition de l'encours restant dû par prêteurs %
CDC	338 377	779 000	13%
Caisse d'Epargne	836 576	1 664 194	33%
La Banque Postale	297 500	350 000	12%
Caisse Française de Financement local	999 850	4 676 399	39%
Crédit Agricole	71 930	719 300	3%
TOTAL	2 544 233	8 188 893	100%

Répartition de l'encours restant dû par prêteur



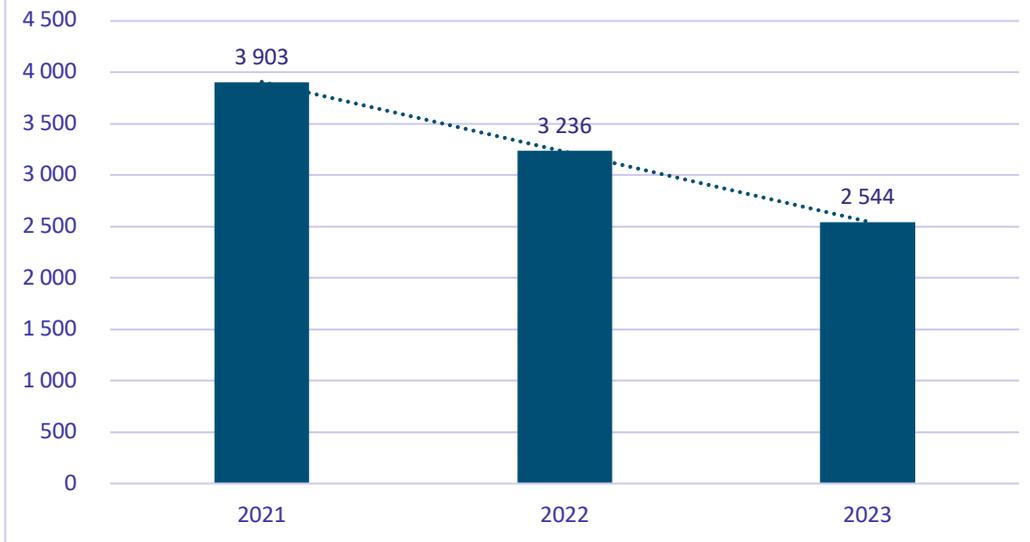
■ CDC ■ Caisse d'Epargne ■ La Banque Postale ■ Caisse Française de Financement local ■ Crédit Agricole

- **Evolution de l'encours de dette :**

Après plusieurs années sans réaliser d'emprunts, la ville a contracté un nouvel emprunt de 350 K€ en 2021 et malgré ce nouvel emprunt, l'encours de dettes continue à diminuer. L'encours de dette diminue de 35 % par rapport à 2021.

Evolution de l'encours de dette en €				Evolution en % 2023/2021
	2021	2022	2023	
Encours de dette au 31/12	3 903 K€	3 236 K€	2 544 K€	-35%
Encours de dette / habitant	476 €	395 €	304 €	-36%

Evolution de l'encours de la dette de 2021 à 2023 en K€



On observe que le stock de dette a baissé de près de 1 400 000 euros en deux ans, ce qui laisse envisager la possibilité d'emprunter pour le financement de nos investissements.

- Répartition de l'encours au 31/12/2023

Répartition de l'encours par catégorie de dette en 2023							
Catégorie (A)	Encours 01/01 (B)	Tirage (C)	Annuité (D)	Intérêts (E)	Capital	Solde (G)	Encours 31/12 (H) = B + C - F
					Amort. (F)		
EMPRUNTS EN EUROS	3 236 980.89	0,00	816 511.90	123 764.26	692 747.64	816 511.90	2 544 233.25

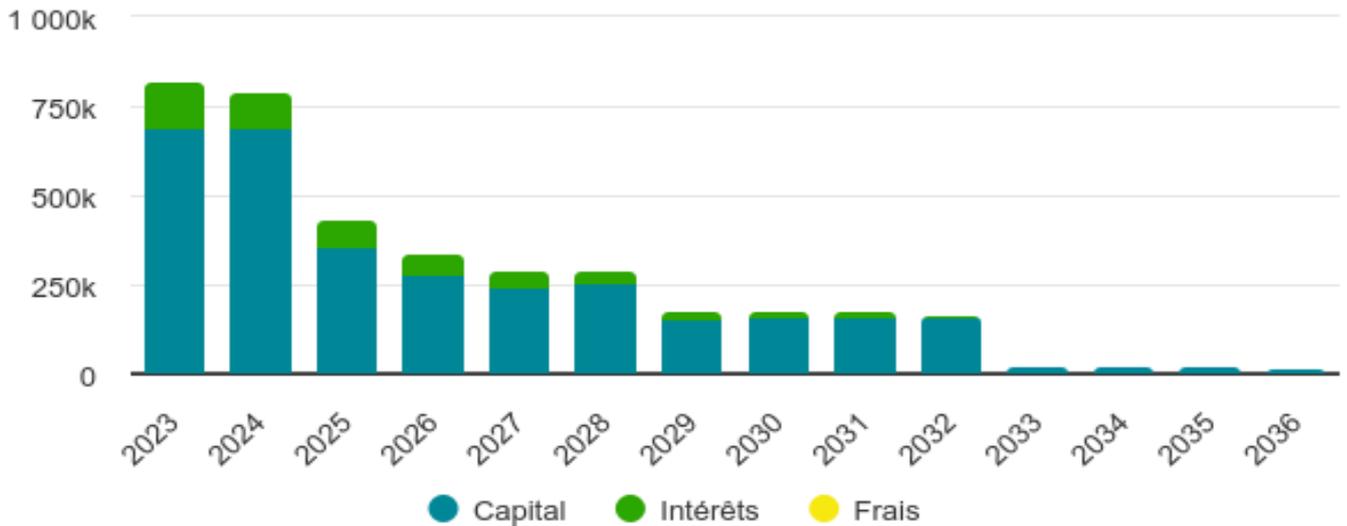
- Extinction de l'encours de dette

Ce graphique montre le profil d'extinction de l'encours si aucun emprunt n'était contracté dans les exercices à venir. Il s'agit donc d'une vision théorique à long terme.



→ Evolution de l'annuité au 31/12/2023

Evolution de l'annuité



- **Ratio de désendettement**

Ce ratio permet d'estimer au bout de combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité pourrait rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute chaque année.

Evolution du ratio de désendettement			
	2021	2022	2023
Dettes au 31/12	3 903 359	3 236 981	2 544 233
Epargne brute	935 912	1 493 214	1 600 558
Ratio de désendettement	4,17	2,17	1,59

Le ratio atteint en 2023 est tout à fait satisfaisant et très en-dessous des seuils d'alerte préconisés. Il est le meilleur ratio enregistré en la matière par la collectivité depuis 20 ans. Bihorel n'est pas une collectivité endettée.

B. Analyse rétrospective en investissement de 2021 à 2023

Il s'agit à présent de procéder à l'étude des dépenses d'équipement réalisées par la ville et aux modalités de financement.

1. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles de la section d'investissement sont principalement constituées des éléments suivants : le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, aussi appelé FCTVA, la Taxe d'aménagement, les subventions d'équipement, les emprunts et les excédents de fonctionnement capitalisés. Les recettes d'ordre qui ne donnent pas lieu à des encaissements mais participant à l'autofinancement sont : les amortissements, les provisions et les opérations patrimoniales.

L'évolution des recettes d'investissement est retracée ci-dessous :

RECETTES D'INVESTISSEMENT (montants exprimés en €)			
	2021	2022	2023
Résultat antérieur d'investissement reporté (001)	8 411	166 257	805 239
FCTVA (10222)	140 964	146 286	94 477
Taxe aménagement (10226)	2 021	0	
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	858 803	1 267 766	904 697
Subventions d'investissement (13)	110 936	107 120	224 846
Emprunts ou dettes assimilés (16)	350 025	0	0
Autres immobilisations financières Remboursement emprunt métropole (27)	85 627	80 463	63 046
RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	1 556 787	1 767 893	2 092 306
Opérations patrimoniales (amortissements, Renégociation de dette, travaux en régie...)	230 391	479 378	325 291
RECETTES D'INVESTISSEMENT TOTALES	1 787 177	2 247 271	2 417 597

La ville a perçu 2 092 K€ de recettes réelles d'investissement :

- 94 K€ de FCTVA en 2023 contre 146 K€ en 2022 ;
- 224 K€ de subvention d'investissement en 2023 contre 107 K€ en 2022 ;
- 904 697 K€ d'excédent de fonctionnement capitalisés en 2023

La ville a perçu 325 K€ de recettes d'ordre d'investissement.

2. Les dépenses d'investissement

Il peut s'agir, soit de l'achat d'un bien mobilier destiné à l'équipement des services (véhicules, ordinateurs, gros outillage), soit de la construction d'un équipement immobilier (gymnase, école, salle polyvalente) ou de travaux importants, de mises aux normes sur le patrimoine immobilier déjà existant.

Chaque année, la municipalité engage des travaux pour mettre en œuvre sa politique afin d'améliorer le cadre de vie de la population. Elle se modernise également afin d'optimiser l'efficacité du service rendu aux administrés. Les dépenses d'équipement varient en fonction du programme d'investissement décidé chaque année mais également en fonction des moyens financiers disponibles à leur financement.

Le tableau ci-dessous retrace leurs évolutions :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (montants exprimés en €)			
	2021	2022	2023
Résultat antérieur reporté	0	0	0
Remboursement d'emprunt (16)	623 731	666 378	692 747
Dépenses d'équipement (20, 21, 23)	890 449	774 814	898 225
Autres (10226, 204-040)	61 197	0	463 288
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 575 377	1 441 192	2 054 259
Opérations patrimoniales (040)	0	0	41 133
DEPENSES D'INVESTISSEMENT TOTALES	1 575 377	1 441 192	2 095 392

Les dépenses d'investissement à la rédaction du ROB s'élèvent d'investissement, il est fondamental de distinguer les dépenses d'équipement 898 K€ et les dépenses financières 692 K€.

Détail des dépenses d'équipement (898 K€)

→ 123 K€ pour le service éducation/jeunesse/petite enfance :

- Ecoles maternelles 19 K€ - acquisition sièges ergonomiques, structure de motricité lit mezzanine;
- Ecoles primaires 11 K€ - Acquisition de copieurs, pose de rideau, abri de jardin et récupérateur d'eau, projecteur matériel informatique ;
- ALSH COTY : 65 K€ - rénovation peinture ;
- Crèche : 28 K€ - Panneaux signalétiques, dalles chauffantes, velux, remplacement des plans de change ;

→ 280 K€ pour la rénovation des bâtiments

- Hôtel de ville : 14 K€ - Aménagement du rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville pour la création d'un accueil en reste à réaliser ;
- Groupe scolaire : 36 K€ - Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'accessibilité de l'école Jean Macé, maîtrise d'œuvre et diagnostic avant travaux de la rénovation énergétique de l'école Haigneré ;
- Restauration scolaire : 137 K€ - Réalisation de travaux à la restauration pour la création d'un bureau en R+1 ;
- Equipements & bâtiments sportifs : 91 K€ - Couverture local plongée, éclairage gymnase Hebert, réserve incendie terrain de tennis ;
- Bâtiments communaux : 2 K€ - Diagnostics avant démolition.

→ 110 K€ pour l'aménagement & le cadre de vie :

- Cimetière : 32 K€ - Pose de caniveaux, électrification du portail, exhumations cimetière, porte chapelle ;
- Aires de jeux : 14 K€ - Balançoire parc de l'argillère, sol de sécurité parc des provinces ;
- Equipements sportifs : 8 K€ - acquisition signalétique, moquette gymnase Coubertin, Acquisition tapis de danse Coubertin ;
- Environnement : 52 K€ - Installation surface multisport, éclairage parking Hôtel de Ville,
- CCEB : 4 K€ - Aménagement de la mini-forêt du Chapitre.

→ 375 K€ pour le fonctionnement des services municipaux :

- Dont 158 K€ pour l'acquisition de matériels (copieurs), mobilier et logiciels ;
- Dont 70 K€ tractopelle et mini pelle ;
- Dont 24 K€ balayeuse tractée ;
- Dont 42 K€ pour le renouvellement des chaudières ;
- Dont 68 K€ pour l'acquisition d'un serveur informatique ;
- Dont 13 K€ pour l'acquisition d'un véhicule (Zoé électrique) ;

10 K€ pour la communication et l'animation :

- Acquisition de mobilier/matériels : 10 K€ - 8 tentes à toit plat de type Barnum ;

Détail des dépenses financières (692 K€) au 31/12/2023 :

→ 692K€ remboursement du capital de la dette

III. Les orientations budgétaires 2024

- **Les orientations budgétaires 2024 et les priorités de la ville de Bihorel sont les suivantes :**
 - 1) Répondre aux besoins des bihorellais en maintenant et en développant les services publics de proximité, et ce malgré un contexte encore inflationniste,
 - 2) Un budget d'investissement offensif, orienté vers le défi environnemental, soutenu par nos partenaires financiers,
 - 3) La maîtrise des dépenses de fonctionnement par l'optimisation des ressources, sans recours à la pression fiscale.
- **La stratégie financière 2024 - 2026**
 - **Une politique budgétaire responsable**

Elle est indispensable au regard de la croissance automatique des dépenses de fonctionnement, liée à l'inflation et aux revalorisations salariales décidées par le Gouvernement pour soutenir le pouvoir d'achat des agents, érodé par l'inflation.

Le dynamisme de nos ressources fiscales permet de limiter l'effet ciseau (hausse des dépenses, stabilité des recettes), sans devoir faire des coupes sombres dans les budgets des associations. La hausse des tarifs municipaux sera limitée à 3 % pour la majorité des tarifs.

- **Choc d'investissement**

Longtemps entravée par une dette lourde, la ville a retrouvé des marges de manœuvre avec un autofinancement (épargne brute) en augmentation. Ceci permet à nouveau de contracter des emprunts pour relancer la politique d'investissement et s'engager massivement dans la rénovation thermique des bâtiments et l'optimisation des surfaces bâties.

Un principe : moins de mètres carrés, mais plus de confort pour les usagers et plus de sobriété énergétique.

C'est dans cet esprit que nous relancerons en 2024, l'étude sur la salle culturelle polyvalente dédiée aux spectacles, aux loisirs, aux activités ludiques et aux familles pour leurs évènements.

- **Gel des taux d'imposition**

Afin de contribuer à préserver le pouvoir d'achat des bihorellais, la municipalité s'engage à ne pas augmenter les taux d'imposition communaux en 2024.

A. La section de fonctionnement

De nombreux facteurs viennent renforcer notre volonté de gérer au plus juste le budget de fonctionnement pour préserver notre capacité d'autofinancement et investir à la hauteur des enjeux qui se posent.

1.Des recettes stables

- **La dotation globale de fonctionnement (DGF)**

Les dotations qui composent la DGF sont globalement stables depuis plusieurs années.

Recensement 2020 → 8 363 Bihorellais (en vigueur au 1^{er} janvier 2023) contre 8 430 au 1^{er} janvier 2019 (en vigueur au 1^{er} janvier 2022).

Nous inscrirons un montant de 1 190 000 € au BP 2024.

Evolution de la DGF (en K€) de 2015 à 2023

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DGF	1 556	1 355	1 264	1 249	1 237	1 235	1 207	1 180	1 190

- **La fiscalité communale**

Pour la municipalité et dans ce contexte d'une inflation jamais connue depuis le début des années 80, il est donc exclu pour la Municipalité d'augmenter la pression fiscale sur les ménages bihorellais, d'autant qu'elle sera mécaniquement augmentée par la révision des bases locatives décidée par l'Etat à hauteur de 3,9 % ; après 7,1 % en 2023.

Dans cette hypothèse, la ville table sur une hausse des impôts locaux d'un montant de 300 000 €, ainsi ce produit devrait passer de 6 573 000 € en réalisé 2023 à 6 873 000 €.

A l'heure de la rédaction du ROB 2024, nous n'avons pas reçu la notification DRFIP et nous ne connaissons pas l'accroissement de la base fiscale qui devrait être significative au regard des programmes livrés ces deux dernières années.

S'agissant des droits de mutations, on observe un infléchissement en 2022, ce qui incite à la prudence pour 2024 avec un produit inscrit en légère baisse à 345 000 euros.

- **L'excédent de fonctionnement antérieur reporté**

Evolution de l'excédent de fonctionnement reporté (I. 2) en €		
	<i>Total des recettes réelles de fonctionnement y compris Excédent antérieur reporté</i>	<i>Dont excédent de fonctionnement reporté (n-1) article 002</i>
2018	10 335 358,58 €	1 065 358,00 €
2019	10 654 503,75 €	902 103,00 €
2020	10 449 390,64 €	789 488,31 €
2021	10 511 534,12 €	1 120 205,07 €
2022	10 639 304,40 €	559 781,91 €
2023	11 232 986 .53 €	666 999.88 €

- **Le produit des services et du domaine**

On a pu observer en partie I une certaine stabilité des produits de services avec des structures jeunesse et périscolaire qui retrouvent leur fréquentation d'avant COVID. La moindre fréquentation de la crèche publique est à mettre en corrélation avec un tassement net de la natalité pendant le COVID qui se retrouve aujourd'hui. La ville est vigilante sur ce point et entend, en lien avec la CAF, effectuer un diagnostic partagé sur son territoire en privilégiant l'offre publique par rapport à des projets d'implantation de mini crèches privées.

S'agissant des tarifs, il a été décidé d'appliquer une augmentation de 3 % pour tenter de couvrir la hausse des coûts directs (denrées, main d'œuvre) et le pouvoir d'achat des bihorellais et usagers extérieurs.

Les tarifs des repas seront revalorisés de 6 % au regard de la hausse marquée des denrées alimentaires (+ 11 % en un an)

2 Des dépenses à stabiliser

Le contexte énergétique et économique, qui ne dépend évidemment pas de notre gestion, nous impose de compresser nos dépenses de fonctionnement pour compenser les hausses prévisibles.

- **Les dépenses liées au personnel municipal**

La collectivité mène une politique d'optimisation de ses ressources humaines, non pas dans un simple objectif comptable mais en vue d'adapter les ressources aux nouveaux besoins, à l'évolution des actions municipales.

Ainsi, un effort sur la propreté urbaine (balayage, nettoyage des caniveaux et des cimetières) est demandé et il convient de renforcer ce service par l'internalisation de la prestation balayage via la location d'une balayeuse de rue en cours d'année 2024 et l'affectation d'un agent dédié.

Ceci aura un coût contrebalancé par la fin progressive du marché avec le prestataire privé. Il est attendu une meilleure réactivité et un passage plus régulier dans toutes les rues de la ville.

Par ailleurs, chaque recrutement a tendance, sauf exception, à coûter plus cher à la ville, au regard de l'exigence de technicité requise et des prétentions salariales plus élevées des agents, titulaires comme contractuels. Il en va de la pérennité des services et de la fidélisation des meilleurs éléments.

Face à ces éléments nouveaux et à l'évolution mécaniquement inflationniste des dépenses de personnel, il convient d'être très rigoureux.

Projections chiffrées 2024 :

- Revalorisation générale de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024 : + 36 000 €,
- Effet report des avancements d'échelons et de grades de 2023 sur 2024 : + 15 000 €
- GVT 2024 (échelons, grades) + 10 000 €
- Nouvelle augmentation de 6,6 % du taux de cotisation de l'assurance statutaire : + 5 000 €,

Les prévisions budgétaires laissent apparaître une augmentation de la masse salariale (012) de 200 000 € par rapport au réalisé 2023.

• **Les charges à caractère général**

- **L'énergie : un poste essentiel du panier des dépenses communales**

Après une envolée en 2022, le coût de l'énergie a été bien maîtrisé en 2023. Les consignes de sobriété énergétique données aux services et aux associations ont été suivies d'effet. Pour l'électricité par exemple, la consommation est passée de 910 000 Kw /h en 2022 à 730 000 Kw/h en 2023.

Pour 2024, nous projetons une baisse de ce poste de dépenses à la faveur de la passation du contrat avec le fournisseur d'électricité Proxedia (groupement d'achat de la Métropole) et la renégociation du contrat gaz avec Dalkia. Des régulateurs de température ont été mis en place dans les bâtiments municipaux pour mieux mettre en adéquation la consommation de fluides avec les réels besoins et l'occupation des salles. Ces efforts seront poursuivis en 2024.

Les prévisions pour le BP 2024 sont les suivantes :

COMPTE	LIBELLE	2022	2023	BP 2024
606120	ELECTRICITE	284 365.49 €	271 475.49 €	250 000.00 €
606121	GAZ	155 505.21 €	141 328.00 €	0.0 *
60621	COMBUSTIBLE	32 500.73 €	59 010.06 €	170 000.00 € **
60611	EAU	40 853.78 €	35 173.68 €	35 500.00 €
TOTAL		515 247.21 €	506 988.03 €	500 746.00 €

* Avec la nomenclature M 57, les comptes gaz et combustibles sont fusionnés.

** Dont 110 000 € consommation P1 Dalkia, 60 000 € réseau de chaleur urbain

- **Les denrées alimentaires**

Total des dépenses 2023	207 000 €
Projection dépenses 2024 (avec un nombre de repas identiques)	234 000 €

Ces données englobent tous les repas fournis par la restauration municipale (crèche, écoles publiques, école Notre Dame des Anges, repas des anciens...).

Un nouveau contrat transitoire a été conclu jusqu'en septembre 2024 avec un prestataire privilégiant les produits locaux (moins de 100 km de Bihorel) et plus à l'écoute des besoins de la collectivité.

L'augmentation de 10 à 11 % du coût était constatée dans l'offre du prestataire entrant (Sogeres) comme dans celle du rentrant (Ptit bou de Normandie). La collectivité entend que ses intérêts soient respectés et même dépassés en concourant activement au maintien d'une agriculture de qualité, rémunérant davantage les producteurs.

- **La participation au CCAS**

La ville reste très attentive à la cohésion sociale et aux actions en direction des seniors et des familles les plus modestes.

Il est prévu de maintenir à 60 000 € la subvention d'équilibre versée par la ville même si les excédents constatés permettraient une diminution de celle-ci.

Il est demandé au CCAS de poursuivre la mise en place d'actions fléchées par l'Analyse des Besoins Sociaux en mettant l'accent sur l'autonomie des seniors et la jeunesse pour la tranche 11 – 17 ans, en lien avec le nouveau pôle ados qui va se mettre en place en 2024.

- **La participation au Syndicat Intercommunal de gestion de la piscine Transat (SI2B)**

Le résultat de la consultation citoyenne de novembre 2023 oblige à considérer la problématique de la dissolution du syndicat de gestion de la piscine. Celle-ci ne pourra se faire qu'après la conclusion d'un protocole de dissolution validé par les services de l'État.

Celui-ci reviendra sur la propriété de l'équipement et les modalités juridiques et financiers l'accompagnant. Un dialogue est d'ores et déjà initié avec la ville de Bois-Guillaume, membre du SI2B.

En l'état, il est nécessaire de réinscrire une somme de 50 000 € correspondant aux dépenses d'amortissement de l'équipement.

- **Le soutien réaffirmé aux associations**

La ville de Bihorel s'est toujours appuyée sur son réseau associatif dense et structuré.

Elle entend continuer dans cette voie en 2024 en reconduisant l'enveloppe globale des subventions de fonctionnement. Cette enveloppe est fongible et n'exclut donc pas des variations de montants pour les associations, au regard de leurs besoins ou de leur situation financière objective et individualisée.

La situation de l'école intercommunale de musique BBI fera l'objet d'un examen approfondi. La municipalité se félicite de la récente décision de l'association de se faire accompagner par l'organisme

DLA (Dispositif local d'Accompagnement) afin de trouver les voies et moyens de fonctionnement.

Le budget primitif propose un montant égal à 2023 de subvention de fonctionnement.

- **La charge de la dette (intérêts)**

Le remboursement des intérêts de la dette s'élèvera (hors emprunts nouveaux contractés sur l'exercice à 100 000 €, soit une baisse de 25 000 € par rapport à 2023.

B. La section d'investissement

L'année 2024 sera placée sous le signe de l'investissement, principalement autour de la rénovation énergétique et la structuration/amélioration de nos services publics.

Les dossiers ont pu être muris et bien préparés en 2023 pour pouvoir être réalisés cette année et obtenir les financements indispensables à leur mise en œuvre. Cette ingénierie de projets, associant expertise technique et financière et recherche de subventions prend du temps mais s'avèrera payante au final.

1. Les recettes d'investissement

- **Les recettes propres (autofinancement et emprunt)**

Comme évoqué en partie II, on observe un niveau de Capacité d'Autofinancement (CAF) brute et un niveau de CAF nette très supérieurs aux années précédentes.

A ce stade, il est envisagé de consacrer de 700 à 800 000 € à l'autofinancement des investissements 2024.

Cette épargne, dégagée grâce à une maîtrise des dépenses courantes et à des recettes dynamiques, permet donc d'autofinancer partiellement nos dépenses d'investissement.

Il faut noter qu'aucun produit de cession de notre patrimoine n'est comptabilisé au regard des difficultés rencontrées par le dossier de reconversion du presbytère qui devrait générer une recette nette de 750 à 800 000 € selon le scénario envisagé si le projet aboutit.

La cession prévue du bien situé au 31 rue de la Libération n'est pas encore intervenue, et ce notamment en raison du contentieux en cours. La Ville n'inscrira pas de recette, hors indemnités de résiliation en cas de non-signature avant le 31 décembre 2024, (soit 29 500 €).

Eu égard à l'ampleur des investissements envisagés en 2024 (cf III/point 2), il sera nécessaire de recourir à l'emprunt, et ce de deux manières.

Un emprunt à long terme (25 ans) pour financer les travaux de l'école Claudie Haigneré à hauteur de 300 000 € (reste à charge théorique après versement des subventions)

Un emprunt à très court terme, dit « prêt relais » destiné à financer hors investissement sur 1 à 2 ans, avant là aussi le versement des subventions. Une enveloppe de 1 300 000 € devrait être proposée au Budget Primitif 2024.

Le désendettement massif opéré ces trois derniers exercices nous permet d'envisager ces emprunts sans menacer nos équilibres financiers. Nous restons donc dans une perspective d'endettement maîtrisé et soutenable.

- **Les financements de nos partenaires**

Un travail de présentation et de sensibilisation a été mené en 2023 auprès de l'État notamment pour obtenir un maximum de soutien sur nos projets, notamment le plus lourd et le plus vertueux, la rénovation thermique et énergétique de l'école Claudie Haigneré

La ville a sollicité le Fonds Vert qui met le focus sur la rénovation des écoles (Plan 10 000 écoles). Un dossier DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) a également été déposé pour un autre projet.

Le département de Seine-Maritime est également un partenaire de premier plan pour financer nos investissements communaux.

Enfin, la ville élargira massivement au Fonds d'Investissement Métropolitain (FACIL) comme elle a commencé à le faire en 2023.

Pour rappel, l'enveloppe initiale était de 659 559 € et doit être consommée d'ici 2026.

2. Les investissements 2024

On peut considérer que l'exercice 2024 sera le plus ambitieux du mandat en termes de volume d'investissements inscrits et réalisés.

- **La rénovation énergétique : une priorité**

Loin d'être un slogan, la transition écologique est devenue un impératif pour toutes les collectivités territoriales et au premier rang desquelles figurent les communes qui ont un important patrimoine bâti à gérer, comme c'est le cas à Bihorel qui dispose de bâtiments nombreux mais anciens, correspondant à la période durant laquelle elle dépassait les 10 000 habitants.

L'école Claudie Haigneré est l'opération la plus importante de ce programme (travaux de rénovation photovoltaïques, centrale d'air, ascenseur et accessibilité).

Coût total : 1 210 787 € H.T.
 Subventions sollicitées (État, Département, Métropole) : 933 033 €
 Coût net pour la collectivité : 277 754 € H.T. financés par emprunt spécifique.

Les travaux en site contraint, devraient s'étaler sur 12 mois, sauf problèmes particuliers.

D'autres travaux sont prévus pour améliorer l'isolation des bâtiments (huisseries, etc...).

- **La création d'un pôle ados, rue de Verdun**

Rénovation totale du bâtiment (partagé avec les scouts de France)

- Isolation, réfection de la couverture, aménagements extérieurs,
- Création d'une cour avec jeux extérieurs.

Coût total : 208 333 € H.T.
 Subventions sollicitées (CAF et Département) : 166 667 €
 Coût net pour la collectivité : 41 666 € H.T.

Les travaux commenceront dès ce printemps et le bâtiment sera livré au mois de septembre 2024.

- **L'extension de la halle de tennis couvert – gymnase Hébert**

La section de tennis est dépourvue de locaux d'accueil et souhaite développer ses activités « Santé » tout en améliorant l'accessibilité des locaux très fréquentés.

Coût total : 309 848 € H.T.
 Subventions sollicitées (État, Département) : 216 893 €
 Coût net pour la collectivité : 92 955 € H.T.

En cas d'accord des partenaires, les travaux devraient débuter cet été.

- **L'amélioration du cadre de vie**

- Remplacement du bloc sanitaire au Parc de l'Argillère : 40 / 50 K€
- Mise en peinture extérieure du local tennis de table – complexe Maréchal Leclerc : 15 000 €,

- Mise aux normes et rénovation de différentes aires de jeux en 35 000 €

- **Effort de renaturation et de structuration de la ville**

- **Mini forêt urbaine du Chapitre :**

Les travaux d'aménagement vont se poursuivre avec la création d'une sente piétonnière et d'une aire de pique-nique : 8 000 €,

- **Création d'un rucher urbain au Parc de l'Argillère en lien avec le CCEB : 13 / 15 000 €**

- **Aménagement de parkings et d'ilots paysagers (budget PPI Métropole)**

- Livraison du parking du Chapitre au printemps,
- Création d'un parking arboré ilot 205 (pour éviter les dépôts sauvages),
- Réaménagement et renaturation des parkings Place Saint-Louis.

- **Poursuite du plan de fleurissement de la ville :**

- Amélioration des abords de la Grange et du Foyer Devieille,
- Rafranchissement des massifs du square René Tamarelle,
- Plantation d'arbres de haut jet au Parc de l'Argillère.

- **Penser la ville sur le long terme :**

- Etude urbaine sur le devenir du quartier du Chapitre (Mach),
- Crédits d'étude pour le projet de salle culturelle polyvalente

CONCLUSION

Le budget 2024 est marqué par l'ambition et la volonté de dynamiser les investissements, sans obérer notre capacité financière tout en conservant et développant nos services publics de proximité en régie (restauration, crèche, enfance et jeunesse).

Tous les arbitrages ne sont pas encore rendus et le détail des actions 2024 pourra être exposé lors de la présentation du budget primitif 2024 le 28 mars prochain.

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le 26/02/2024

ID : 076-217600956-20240222-DEL_2024_008-DE

S²LO



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024